

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 11 94 07867 94

Entre :
KHEPRI Développement
Au capital de 10 000 €
Représentée par Mme Evelyne REVELLAT
Siège :
129 Bd Pasteur
94360 Bry-sur-Marne

ET :
Société R-Evolutions
Monsieur **Raphaël Tardevet**
97-109 rue des Frères Lumière –
93330 Neuilly-sur-Marne

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R950-1 et suivants de ce livre pour une formation conforme à l'un des types d'action prévue à l'article L.900-2 du code du travail.

Article 1

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :
« Formation à la stratégie d'entreprise »
Animateur de la formation :
Madame Evelyne REVELLAT
20 h de formation programmées sur l'année 2011

Article 2

L'organisme de formation y accueillera le public suivant :
Monsieur Raphaël Tardevet

Article 3

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à Bry-sur-Marne le 8/02/2011 en deux exemplaires à nous retourner signé.

Pour le Donneur d'Ordre
Signature et cachet

Pour Khépri Développement
Signature et cachet